



COMMUNE DE LE CHATELARD FR

D

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée communale du 9 décembre 2021

Présidence : M. David Fattebert, Syndic

Citoyens présents : 36 citoyens y compris le Conseil communal
majorité absolue à 19

Préambule

A 20h, M. le Syndic au nom du Conseil communal déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

L'assemblée communale a été légalement convoquée selon l'art. no 12 de la loi sur les communes.

Tractanda :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 mai 2021**, ne sera pas lu, à disposition au bureau communal et sur le site internet.
2. **Budget 2022**
 - 2.1 Budget des comptes de résultats
 - 2.2 Budget des investissements
3. **Approbation de la modification des statuts du Réseau Santé de la Glâne**
4. **Approbation de la modification des statuts du Cycle d'orientation de la Glâne**
5. **Approbation de la modification des statuts de l'association des communes Région Glâne-Veveyse**
6. **Divers**

M. le Syndic nomme deux scrutateurs, M. Jean-Yves Gremaud et M. Francis Oberson



M. le Syndic excuse Mr Philippe Chatagny de la commission financière qui ne peut pas être présent.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée du 12 mai 2021 n'est pas lu, car il était à disposition au bureau communal et sur le site internet.

L'assemblée approuve le procès-verbal à l'unanimité.

M. le Syndic remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

2. Budget 2022

2.1 Budget des comptes de résultats

M. le Syndic présente le budget des comptes de résultats 2022 et donne quelques informations complémentaires.

Administration, rien de particulier à signaler. Les charges pour l'informatique ont été augmentées de Fr. 5'000.- pour un budget de Fr. 30'000.-, c'est un poste qui engendre beaucoup de frais.

Le bâtiment administratif est mis dans le dicastère administration et non plus dans le dicastère patrimoine des bâtiments. Un montant de Fr. 20'000.- est prévu pour 2022, il y a des infiltrations d'eau dans le bâtiment scolaire, des rénovations sont prévues. Une rénovation du mur côté route est également prévue. Ce montant reste dans le compte de fonctionnement selon le nouveau règlement des finances.

Ordre public, pas de grosses modifications, un montant fixe de Fr. 10'000.- est versé à la collaboration inter-communale Rive gauche. Avec la nouvelle loi sur la défense incendie, nous avons l'obligation de nous regrouper sur un bassin de minimum 30'000 personnes. La proposition des préfets est de regrouper les 3 districts du Sud avec un seul bataillon(administratif). Nous ignorons quel sera le montant que la commune devra payer dans le futur pour les pompiers avec cette nouvelle structure y compris les taxes non-pompiers.

Enseignement et formation, cycle scolaire obligatoire, bâtiments scolaires ; diminution des charges pour un budget global de Fr. 499'418.- pour 2022 contre un budget à Fr. 536'091.- pour 2021. Le principal facteur est la réduction des salaires pour les écoles primaires et secondaires qui sont à 50% à la charge de la commune, ils sont liés au nombre d'habitants qui est en diminution. Une négociation est en cours pour que la totalité des salaires des enseignants soit prise en charge par le Canton. Pour les transports, il y a peu de recul, nous constatons une diminution des charges ; budget 2022 à Fr. 13'266.15 pour des charges 2020 à Fr 29'718.25. Les transports pour la gym et la patinoire ont été mis en marché public, un gain de 30% a été effectué.

Culte, culture et loisirs, rien de particulier à signaler.

Santé, budget de Fr. 105'315.- ; assez stable en rapport à l'année précédente qui se montait à Fr. 103'605.-, ceci malgré le Covid. Le Canton a pris en charge une participation pour les lits vides jusqu'au 30.04.2021. M. Fattebert informe que Mme Oberson est déléguée au sein du comité du RSG.

Affaires sociales, pas de gros changement, un budget qui se monte à Fr. 162'325.- pour 2022, pas de grosse augmentation par rapport à 2021 (Fr. 160'480.-). Il y a beaucoup d'incertitudes avec le Covid.

Une augmentation pour les crèches est prévue avec un budget à Fr. 19'900.- qui est liée à l'échelle des subventions données aux parents, ainsi que la construction d'une annexe à la crèche Casse-Noisettes de Romont suite à la forte demande de placements.

Transports et communications, routes communales et génie civil, rien de particulier à signaler, le budget 2022 est stable avec un montant à Fr 136'720 pour un montant budgétisé à Fr. 138'859.98 en 2021. L'amortissement des routes se fait directement dans le poste en question avec le nouveau système comptable MCH2.

Protection et aménagement de l'environnement, budget à Fr. 122'113.-, augmentation des frais d'entretien de Fr. 17'000.- pour effectuer le changement d'une partie des compteurs d'eau qui datent de plus de 30 ans. Avec ce changement, le relevé pourra se faire à distance, ce qui simplifie le travail du fontainier. Un montant de Fr. 8'000.- est également budgétisé pour l'entretien des infrastructures, quelques collecteurs et regards d'eaux usées ont beaucoup de réparations prévues. Le réseau date également de plusieurs années. Un budget de Fr. 1'000.- a été reconduit pour les jetons de présence de l'aménagement du territoire, ceci est lié à la finalisation du PAL. Il n'y a pas de grands enjeux pour notre commune, elle est actuellement en surdimensionnement, aucunes zones complémentaires ne peuvent être remises dans ce nouveau PAL qui doit être déposé au Canton jusqu'en mai 2022. Si le permis de construire pour les 5 villas au Chemin des Noutes est validé d'ici là, le problème de surdimensionnement sera résolu, sinon le CC devra mettre des zones réservées.

Economie, Agriculture, charges budgétisées à Fr. 31'620.-, le budget d'achat de marchandise a été augmenté à Fr. 7'000.-, ceci concerne l'entretien des pâturages. Un budget de Fr. 2'500.- a été mis pour l'électricité du Défénant, charge supplémentaire liée à la séparation de l'alpage et de la buvette. Un montant de Fr. 5'000.- a également été budgétisé pour l'entretien des routes forestières, réfection du Chemin du Derbali (remise en état du sentier de copeaux).

Finances et impôts, impôts, le budget est toujours fait de manière conservatrice, augmentation des impôts sur les personnes physiques à Fr. 650'000.-, budgétisé à Fr. 600'000.- en 2021. Augmentation sur les impôts sur la fortune également pour un montant de Fr. 80'000.- budgétisé à Fr. 60'000.- en 2021. La contribution immobilière est stable, budget égal à 2021 pour un montant de Fr. 95'000.-. Deux nouveaux postes ont été créés, soit l'entretien de l'ancienne poste avec un budget de Fr. 5'000.- qui accueillent actuellement deux locataires, ainsi que le poste des revenus locatifs de l'ancienne poste avec des rentrées à Fr. 19'200.-

Le résultat de l'exercice sont des charges de Fr. 1'368'475.50.- pour des produits de Fr. 1'395'114.- au budget de fonctionnement 2022

Ce qui résulte à un budget bénéficiaire de Fr. 26'638.50

M. Fattebert présente un tableau des liquidités de 2011 à 2021, les liquidités ont été négatives durant plusieurs années, cependant durant ces dernières années la situation est saine et durable malgré l'achat de l'ancienne poste en mai 2021, les liquidités sont à nouveau au niveau de 2019 en fin de l'année 2021. Une réflexion a été faite pour effectuer une baisse d'impôts, cependant tant que l'on n'est pas au clair avec l'état de la fusion, cette baisse n'est pas envisageable. Les liquidités de la commune devraient être utilisées avant la fusion ; un projet de salle pour les activités culturelles au café du Lion d'Or est en réflexion afin d'assurer que le café reste au village et maintenir une vie sociale.

U

M. Fattebert présente également une statistique de la rentrée des impôts, une constante augmentation est visible pour les personnes physiques. Concernant les personnes morales, les rentrées sont plus variables mais tout de même positives.

Nous avons un bon positionnement sur les statistiques fiscales du Canton.

La commune compte 253 contribuables, donc 30 % qui paient 80% de l'impôt rentrant.

2.2 Budget des investissements

Nous n'avons pas de crédits d'investissements pour 2022.

Une demande de faisabilité pour le projet de salle sera probablement faite.

Investissements déjà ouverts :

- Abri PC dans le projet des 5 villas
- Etude préliminaire pour l'école
- Embornage des routes qui sera bouclé dans les comptes 2020
- PIEP

Questions :

M. J.-Y Gremaud demande si un montant est prévu pour l'élaboration du PAL dans les investissements.

M. Fattebert confirme qu'il reste encore environ Fr. 20'000.- mais qu'effectivement ils n'apparaissent pas dans les investissements.

M. J.-Y Gremaud souligne également que pour donner suite aux bons résultats d'exercice, le taux d'imposition pourrait tout de même être baissé de 10 à 15 points pour les prochains exercices et demande de revoir notre positionnement d'ici le budget 2023 afin de soulager le 30% des contribuables qui paie un impôt élevé.

M. Fattebert remercie de la proposition et en prend bonne note. Selon *M. Fattebert* le projet de fusion sera plus avancé d'ici le budget 2023.

Mme Mélissa Uldry apporte une remarque sur le dicastère de l'agriculture, un montant de Fr. 200.- est budgétisé pour le contrôle du feu bactérien, cependant il n'y a plus de contrôle depuis 2020.

M. Fattebert précise qu'il y a des postes qui sont repris d'année en année, cependant nous prenons note qu'il n'y a plus de contrôle et effectuera la suppression de cette rubrique.

Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision

Il n'y a pas d'autre question. *M. Fattebert* donne la parole à *M. Vincent Barraud* président de la Commission financière.

Sur la base du rapport de l'organe de contrôle qui confirme que les budgets annuels sont conformes aux lois recommandées par le Canton, la commission financière approuve ce budget des comptes de résultats et propose à l'assemblée d'en faire de même.

M. Fattebert remercie pour les échanges avec la Commission financière

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget des comptes de résultats 2022

3. Approbation de la modification des statuts du Réseau Santé de la Glâne

Suite à l'entrée en vigueur de MCH 2, le Réseau santé Glâne doit mettre en place un règlement des finances, une commission financière et quelques points ont été modifiés ; notamment la limite d'endettement qui s'élève à Fr. 60'000'000.-

Les statuts étaient consultables au bureau communal, M. Fattebert demande s'il y a des questions.
L'assemblée accepte à l'unanimité l'approbation des nouveaux statuts du Réseau Santé de la Glâne.

4. Approbation de la modification des statuts du Cycle d'orientation de la Glâne

Même exercice pour le CO de la Glâne, et même changement de statuts pour cette association. Mise en place d'une commission financière, d'un règlement des finances et une limite d'endettement qui se monte à Fr. 90'000'000.- pour le CO.

Les statuts étaient consultables au bureau communal, M. Fattebert demande s'il y a des questions.
L'assemblée accepte à l'unanimité l'approbation des nouveaux statuts du Cycle d'orientation de la Glâne.

5. Approbation de la modification des statuts de l'association de communes Région Glâne-Veveyse

Même exercice pour l'association Région Glâne-Veveyse. Mise en place d'une commission financière et d'un règlement des finances.

Les statuts étaient consultables au bureau communal, M. Fattebert demande s'il y a des questions.
L'assemblée accepte à l'unanimité l'approbation des nouveaux statuts de l'association de communes Région Glâne-Veveyse.

6. Divers

Achats de sapins : les 11 et 18 décembre 2021 à la corporation forestière de Combloney.

Eolien : Une demande de reconsidération a été formulée au Conseil d'Etat afin de réétudier la fiche éolienne du Plan Directeur Cantonal. Jusque-là, le CC était en retrait dans cette démarche, cependant il y a plusieurs choses qui ont fait changer d'avis le Conseil communal ;

- un manque de transparence dans la procédure d'élaboration des zones éoliennes.
- une évolution potentielle du cadre légal Fédéral qui viserait à réduire fortement l'autonomie de l'autorité communale, ce qui impliquerait une perte d'implication de la population. C'est pourquoi, nous avons demandé une révision du Plan Directeur Cantonal.

M. Stéphane Jorg demande qu'elle serait la perte de la valeur immobilière.

M. Fattebert répond que c'est n'est pas de la compétence du CC d'estimer cette perte. Il y a plusieurs études qui ont été réalisées dans ce domaine. Elles ont malheureusement des résultats allant dans des directions opposées.

M. J-Y Gremaud comprend bien que la Confédération pousse aux énergies renouvelables. La commune avait accepté la loi sur l'énergie à plus de 75%. Il souhaite que le CC reprenne la direction du projet et ne comprend pas ce revirement de situation du Conseil communal. En 2013, plus de 93% des citoyens présents à l'assemblée avait voté oui pour soutenir le CC dans le projet éolien. *M. Gremaud* trouve que l'on devrait trouver une négociation possible avec Groupe E afin d'obtenir un nouveau projet. *Mr. Gremaud* ne comprend pas pourquoi le projet tombe à l'eau alors que le PDC

a accepté une zone éolienne dans le Gibloux et trouve que l'on ne doit pas suivre ce mouvement et céder aux pressions (courriers anonymes...) M. Gremaud en tant que Président de la Commission d'urbanisme constate également qu'il n'a pas de zones à bâtir dans notre commune, ce qui engendre un souci pour l'avenir. Mr. Gremaud propose une pétition des citoyens afin d'ouvrir une discussion.

M. Fattebert répond au nom du Conseil Communal. Pour donner suite aux diverses discussions depuis plusieurs mois, Le CC n'est pas en train d'aller dans le sens contraire de ce qui a été voté en 2013. En 2013 les citoyens avaient voté une convention de collaboration, une convention de servitude, l'installation d'un mât de mesure, le nombre de machines, la hauteur des machines, ... (choses concrètes). Depuis Ennova s'est retiré du développement et actuellement il n'y a plus de projet concret. Le processus a été stoppé par le développeur. Pour le mât de mesure, la convention n'a jamais été signée, cependant le versement a été effectué. À la suite de cela, Greenwatt est arrivé et ne voulait pas reprendre la convention de collaboration signée avec Ennova. Greenwatt souhaite des éoliennes sur les crêtes et des machines de plus de 200m. Le projet initial est enterré. Il n'y a aucun sens de faire des votes de principe lors qu'il n'y a aucun projet. Le CC ne souhaite pas se faire imposer des choses que l'on ne souhaite pas. Lorsque nous aurons un développeur qui souhaite reprendre notre projet initial, un vote sera effectué afin de connaître l'avis de la population.

J.-Y Gremaud souligne que c'est à l'assemblée communale d'orienter les directions à prendre ou initier une étude, ...

M. Fattebert répond que cela n'est pas de la compétence de l'assemblée communale, les servitudes sont de la compétence de l'assemblée communale, ce qui respectivement a été fait. Dans notre commune tout a été voté en assemblée communale, afin d'être transparent et d'impliquer la population. Ce projet nous a rendu fier et en l'état il n'existe plus.

M. Philippe Beaud demande si un nouveau prometteur devra demander l'avis communal ou si une mise à l'enquête sera suffisante.

M. Fattebert répond que quelques articles permettent de le faire, cependant il faudra une décision du Conseil d'Etat. Le cadre légal n'a pas changé depuis 2012, le Canton ne nous a jamais rien imposé. M. Fattebert précise également que nous ne connaissons pas le montant qui nous serait rétribué actuellement.

M. J.-Yves Gremaud rajoute que plus rien n'est sûr et que l'on devrait se battre pour ce projet.

Mme Denise Rey fait une remarque quant aux revenus sur les parcs éoliens, plusieurs communes qui ont des telles infrastructures ne perçoivent plus de revenus.

M. Fattebert souligne que chaque cas est différent et en l'occurrence en Valais les revenus rentrent. Il n'y a pas d'autre question.

Fusion :

Projet d'école : Ecole à Massonnens sur la parcelle actuelle, plus qu'un seul site avec une salle de gymnastique.

Fin 2018, un crédit a été voté pour une étude de faisabilité, soit Fr. 18'000.- pour notre commune. Le projet d'architecte se montait entre 9 et 11 mio. La commune du Châtelard est capable de financer sa part.

Une deuxième étude de faisabilité a été faite, pour un montant de 5 à 7 mio. pour un projet très fonctionnel. Ce montant est plus acceptable

Projet de fusion : un sondage des 3 villages a été effectué lors d'une précédente votation ; résultat du sondage : 68% au Châtelard, 78 % à Massonnens et 58 % à Grangettes étaient favorables à une fusion.

Dès 2022 un groupe de travail sera mis en place afin de régler proprement les modalités de cette fusion (Administration communale, domaine communal, nom de la commune). Le projet sera

probablement présenté en assemblée des comptes en fin d'année 2022. Nous devons avancer sans se précipiter.

M. Philippe Beaud demande s'il y aura une salle de gym dans le projet à 5 mio

M. Fattebert précise qu'il y a une salle mais sans les équipements.

M. Beaud pense que le budget de 5 mio est sous-estimé.

M. Fattebert pense également que le budget avoisinera plutôt les 7 à 8 mio.

M. Laurent Delabays souligne qu'il faut être attentif aux plus-values avec les projets d'architecte, à la conception du bâtiment ainsi qu'aux matériaux utilisés.

M. Fattebert répond que le CC est attentif à tous ces points.

Il n'y a pas d'autre question.

Nouveau captage : un captage a été fait au Mausson. Un forage de 18 m a été effectué, l'équipement de pompage ainsi qu'une chambre seront posés pour un débit de 80l minute.

La mise à l'enquête est en cours par la commune de Grangettes, une subvention est demandée au service de l'Agriculture. Un crédit de Fr. 250'000.- a déjà été voté au sein du GAGEC.

Domaine communal : la présentation est identique à celle donnée aux agriculteurs-éleveurs lors de la 1^{ère} séance d'information. Le domaine communal est composé de 74 poses, M. Michel Descloux a annoncé la volonté de prendre sa retraite sans date connue. N'ayant pas de successeur direct, le CC a opté pour plusieurs variantes :

- Vente : ceci est de la compétence de l'assemblée communale, la difficulté est de fixer les critères d'attribution.
- Location : ceci est de la compétence du Conseil communal, le même problème se pose ; fixer les critères. On estime que la situation sera compliquée en terme financier si elle n'est pas liée à une autre exploitation.
- Affermage en parcelles : il n'y a pas de démantèlement, c'est une location par parchets. Ceci nécessite une autorisation de l'Autorité Foncière Cantonale. Ceci profiterait aux exploitations de la commune.

Le constat est qu'en cas de location ou de vente, un seul agriculteur en profitera, cependant en cas d'affermage en parcelles, tous les agriculteurs en profiteront avec plus d'un hectare par exploitant à redistribuer et à optimiser avec les parchets actuels et trouver une bonne synergie qui permettrait une augmentation du revenu.

Les prochaines étapes sont une visite locale avec l'ACF et une décision de l'autorité. Un avis de droit nous a été confirmé par un avocat.

M. Frédéric Oberson : trouve que le domaine est assez grand pour une famille, avec une augmentation de production. M. Oberson prétend qu'on peut produire le double. M. Oberson n'est pas reconnu en tant qu'exploitant et n'a pas été convoqué à la séance d'information. Il a appris que le domaine était en location par une tierce personne et trouve que la commune devrait donner la chance à un jeune de partir avec cette exploitation.

M. Fattebert répond que seuls les agriculteurs ont été convoqués, car ils élèvent des bovins et répondent ainsi aux critères pour la location de parchets selon les critères du règlement. Le CC ne souhaite pas partir sur des locations avec des rentrées incertaines ou qui ne respectent pas les critères demandés.

M. Gremaud demande quelle serait la différence financière de louer sous forme de parchets ou en totalité.

M. Fattebert répond que cela n'est pas significatif.

M. Vincent Barraud souligne que le CC doit respecter le bien commun et que le domaine peut à ce titre être loué à un seul agriculteur, car les revenus restent dans la commune.

M. Fattebert répond que ce n'est pas un bien commun si c'est loué à une seule personne.

M. François Uldry souligne également que la ferme pourra être louée indépendamment du terrain et cela engendrerait une plus-value de location.

M. Philippe Beaud demande comment serait réparti l'entretien du rural en cas de location séparée.

M. Fattebert répond que cela reste encore des choses à voir avec le locataire.

M. Frédéric Oberson souligne que le nouveau fermier peut également prendre une partie des charges du rural avec un contrat à longue durée.

Mme Mélissa Uldry trouve que le CC doit prendre également en compte l'augmentation du trafic sur le tronçon du Derbali et estime que cette exploitation est viable et cela n'est pas au CC de juger l'aspect financier des éventuels intéressés.

M. Fattebert estime qu'effectivement ce n'est pas au CC de juger de l'aspect financier, cependant en tant que propriétaire, on a tout intérêt que cela soit viable et rentable pour la commune.

M. Vincent Barraud souligne également que le trafic va être inévitablement augmenté et que la route n'est pas large.

Mme Mélissa Uldry mentionne que le CC estime qu'avec cette solution, cela engendrera moins de conflits, cependant elle se demande comment on procédera lors de l'arrêt d'un fermier.

M. Fattebert répond que cela est déjà le cas avec la location des parchets. Le CC s'appuie sur le règlement communal à l'attribution des parchets. La politique agricole va également dans le sens d'avoir des exploitations plus grandes.

M. Oberson estime que pour avoir des exploitations plus grandes, il faut également avoir plus de personnel et que le CC doit donner la chance à un exploitant.

M. François Uldry souligne également que les débuts sont onéreux et qu'il n'y a pas beaucoup d'aide des banques pour un jeune agriculteur.

Mme Denise Rey demande comment se fera l'accès aux parcelles.

M. Fattebert répond que l'accès se fera par la parcelle voisine ou par la route, comme c'est déjà le cas pour la location des parchets actuels.

Il n'y a plus de questions.

Route cantonale : la route de Le Châtelard a été acceptée en route cantonale avec la nouvelle loi sur la Mobilité, cependant elle va passer par Villariaz et non par Massonnens. La reprise se fera approximativement au début 2024, quelques travaux seront à prévoir d'ici là.

M. Morard demande où en est le projet de construction des 5 villas de la Route des Noutes car les gabarits se détériorent et tombent.

M. Fattebert précise que la procédure est en cours.

M. Jorg demande s'il y a des projets avec l'ancienne Poste.

M. Fattebert répond que pour l'instant cela n'est pas le cas et que l'achat était effectivement dans un premier temps prévu pour garder la maîtrise du centre village et éventuellement prévoir la construction d'une nouvelle administration communale en cas de fusion.

Comme il n'y a plus de questions dans les divers, M. Fattebert remercie le Conseil communal et le personnel communal pour le travail accompli durant l'année ainsi que tous les citoyens présents venus si nombreux et clos l'assemblée à 22h.

Le verre de l'amitié sera offert aux personnes qui possède un certificat Covid.

Le Syndic



La Secrétaire

